

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21256 - 78ÈME ANNÉE

## Retour sur la fondation du Parti Communiste Réunionnais



Lors de la création du PCR en 1959, Bruny Payet, Gervais Barret, Paul Vergès, Léon Feix, Pierre Rossolin et Léonide Laude.

**Le Parti Communiste Réunionnais, fondé par Paul Vergès les 17 et 18 mai 1959, a cette année 64 ans. Que de combats difficiles ont été menés par les dirigeants et militants du Parti, pour la liberté, la dignité, la justice, l'émancipation du peuple réunionnais et le développement de notre pays.**

L'opinion a souvent la tentation d'oublier que certains y ont laissé leur vie et qu'il n'y a pas eu de responsable politique plus insulté et blessé que Paul Vergès. Rien ne lui a été épargné !

Ce choix - de nos aînés- de fonder le PCR, guidé par le contexte politique de l'époque trouve ses origines dans le CRADS (Comité Réunionnais d'Action Démocratique et Sociale). Paroles de Paul Vergès : « *Le PCR est issu d'un front qui existait en 1945* ».

### Le CRADS fondé par le Dr Vergès

Le CRADS fut créé le 12 mars 1945 par le Dr Raymond Vergès, et avait triomphé dans

12 communes sur 23, lors des municipales du 27 mai 1945, puis aux cantonales du 7 octobre de la même année, en obtenant 23 des 36 sièges du Conseil Général.

Le CRADS verra également l'élection de 2 députés sur 3 lors des législatives du 21 octobre : Raymond Vergès et Léon de Lepervanche. Inscrits au groupe communiste, ils seront co-auteurs de la loi du 19 mars 1946, votée à l'unanimité l'assemblée nationale constituante, abolissant le statut colonial de la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, érigés en département français.

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur les structures du CRADS disparu en tant qu'organisation, qu'est fondée le 30 novembre 1947 à Saint-Denis, la Fédération Réunionnaise du Parti Communiste Français, toujours à l'initiative du Dr Raymond Vergès, député-maire de Saint-André qui en assurera la présidence. Ces événements allaient être déterminants pour la suite.

### Le triomphe retentissant des Communistes

En effet, une décennie après le 19 mars 1946, mises à part quelques mesures comme l'AMG, toutes les lois qui devaient être appliquées au 1er janvier 1947 sont repoussées. Le constat est alarmant sur tous les plans. La déception est grande, la majorité de la population estimant que la Réunion a gardé son statut colonial.

**LA VIème CONFÉRENCE FÉDÉRALE S'EST  
TRANSFORMÉE EN CONGRÈS CONSTITUTIF  
ET A DECIDÉ :**

- de réclamer pour les Réunionnais le droit de gérer eux-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires par l'intermédiaire :
    - .. d'une Assemblée locale jouissant d'un pouvoir législatif pour toutes les affaires d'intérêt local ;
    - .. d'un Exécutif élu par cette Assemblée et responsable devant elle ;
  - LA CREATION DU PARTI COMMUNISTE REUNIONNAIS
- Instrument décisif entre les mains des travailleurs et du Peuple Réunionnais pour leur libération du joug colonial

Ce ressenti est partagé par Paul Vergès de retour à la Réunion depuis peu. Face à cette situation, commence alors la critique sévère du bilan de la départementalisation. Arrivent les élections législatives du 2 janvier 1956. Malgré la fraude généralisée, la liste communiste obtient la majorité absolue dans 23 des 24 communes de l'île et enlève 2 des 3 sièges : Paul Vergès et Raymond Mondon. Le triomphe retentissant des deux communistes est d'une part, un signal fort adressé aux dirigeants du Parti Communistes Français, d'autant que Paul Vergès - il a 32 ans - a une toute autre vision du « *communisme local* », et d'autre part, il effraie le pouvoir néo-colonial qui va envoyer à la Réunion, le 12 juin 1956, le Préfet Jean Perreau Pradier qui a pour mission de combattre les communistes.

### **La fraude et la répression**

Dans le livre de Brigitte Croisier « *Paul Vergès, du rêve à l'action* », Paul Vergès raconte « *...On nous a envoyé le préfet Perreau Pradier qui s'est illustré pendant plusieurs années. A partir de 1956, nous avons eu une répression politique qui est venue au premier plan* » et d'expliquer les conditions honteuses dans lesquelles se sont déroulées les élections partielles du

15 septembre 1957 à Saint-André, qui ont suivi la mort du Dr Vergès. Et Paul Vergès poursuit « *..Cette élection à Saint-André a été suivie, en novembre, par une élection dans toute l'île suite à la mort du député Raphael Babet. Et à ce moment-là, ces moyens testés à Saint-André sont utilisés dans l'île entière. Dans la même logique, les municipalités dirigées par les communistes sont dissoutes par le nouveau préfet* ».

C'est donc dans ce contexte que se déroule le 6e Congrès de la Fédération Réunionnaise du PCF au Port les 17 et 18 Mai 1959. Le rêve de Paul Vergès est de faire renaître - à l'image du CRADS - un front démocratique, le « *Parti Réunionnais de la Liberté* », visant à « *accueillir en son sein tous les éléments voulant le développement, le progrès social et plus de justice à la Réunion, y compris donc les communistes ..* ». Mais le représentant du PCF, Léon Feix, s'y opposera. Ce qui fut une « *erreur* » selon Paul Vergès.

Le 18 mai 1959, le PCR ayant pour secrétaire général Paul Vergès succédait à la Fédération Réunionnaise du PCF. Paul Vergès ne cessera pas pour autant de privilégier le rassemblement le plus large, et ce, jusqu'à son dernier souffle.

**Paul Dennemont**

## Réforme du RSA : les 15 à 20 heures d'activité ne seront «pas dans la loi» mais seront un objectif individualisé



Ces activités seront définies dans le «*contrat d'engagements réciproques*» entre l'allocataire et son conseiller, a précisé Olivier Dussopt, le ministre du Travail lors d'un point presse, le 23 mai.

Les 15 à 20 heures d'activités obligatoires d'insertion par semaine pour les bénéficiaires du RSA ne seront pas inscrites dans le projet de loi réformant le dispositif, mais seront un objectif «*adapté*» à chaque personne, a précisé le ministre du Travail, Olivier Dussopt.

Ce dernier a expliqué qu'«*une allocataire qui a repris un mi-temps, on ne va pas lui demander de faire en plus 20 heures d'insertion (...). Une allocataire handicapée qui passe du temps à diagnostiquer ses problèmes de santé pour savoir quels postes elle peut occuper, c'est du retour à l'emploi, ça rentre dans les 15 à 20 heures*».

Le ministre a indiqué que les activités, qui ne seront «*ni du travail gratuit, ni du bénévolat obligatoire*», seront définies dans le «*contrat d'engagements réciproques*» entre l'allocataire et son conseiller.

Il s'agit selon lui d'un contrat «*qui existe depuis la création du RMI en 1988*». Mais, «*sur 1,950 million de bénéficiaires du RSA, 350.000 n'ont aucun suivi ni social, ni*

*socioprofessionnel*», a-t-il insisté.

De plus, «*sept ans après leur première inscription, 42% des bénéficiaires du RSA y sont toujours, c'est un échec collectif*». «*Ce qui pêche, c'est l'accompagnement. On n'est pas quitte de notre devoir de solidarité quand on a versé 607 euros à quelqu'un*», a-t-il estimé.

### A La Réunion des voix s'élèvent

La réforme du RSA a commencé à être expérimentée dans 18 départements, parmi lesquels La Réunion fait partie. Cette réforme entre dans le cadre du projet de loi France Travail qui sera présenté en juin en Conseil des ministres afin de réorganiser le service public de l'emploi.

Le but visait par ce projet de loi est d'atteindre le plein emploi, pour la France, où le chômage frappe touche 7% de la population active. La Réunion a été choisie, car son taux de chômage reste toujours aussi élevé, 17% de la population active est sans travail selon des chiffres officiels et le contexte économique et social reste tendu.

Ce projet de loi a suscité de vif débat au Département, où les élus ont dénoncé les sanctions envisagés par la Première ministre, Élisabeth Borne, lors de sa visite à La Réunion, au cours du mois de mai. Face au flou autour de la réforme du RSA et du projet de loi France Travail, les élus ont voté une motion rejetant les sanctions et demandant une meilleure prise en compte des réalités économiques et sociales de l'île.

Renforcer cet accompagnement

Une sanction qui devrait être maintenue, car le projet de loi réforme aussi le système de sanctions pour les allocataires qui ne respectent pas leurs obligations.

«*Aujourd'hui, il y a une radiation pure et simple, plusieurs dizaines de milliers de personnes par an. Ce que nous voulons créer (avant cette radiation : NDLR), c'est une*

*suspension qui sera toujours décidée par le président du conseil départemental. Elle pourra durer un jour, une semaine... L'avantage, c'est rapide à mettre en œuvre et rapidement réversible », a indiqué le ministre.*

Selon le ministre, Olivier Dussopt, il y aura « *des moyens supplémentaires* », rappelant que le haut-commissaire à l'Emploi Thibaut Guilluy avait chiffré « *entre 2 et 2,5 milliards d'euros en cumulé jusqu'en 2027* » pour France Travail.

Le projet de loi va entraîner des redéploiements de postes de Pôle emploi, « *dont les effectifs sont passés de 47.000 à 51.000 équivalents temps plein (ETP) de 2017 à 2022 alors que le taux de chômage est maintenant inférieur à son niveau d'avant crise* », a-t-il rappelé.



## Ziskakan va shante anou dè kanar pou in poul la ?

**Mézami, somenn passé, mwin la parti dann in péi déor. Zot i koné kan in rényoné lé dann péi déor, li intèrèss déssi toute sak i éspass dann son péi é si i aprande in nouvèl moindroman in pé étonan, sa i vien toutsuite in gran nouvèl pou li.**

Sé konmsa ké mwin la aprande, lé possib, lo zite Piton dé nèz lé riskab fèrm son porte d'issi moi d'jin, par rapor lo manke dolo. Lo zite an késtyon, mi koné pa li é lo Piton, pli o somé la Rényon, konm toute kréol sa i di amwin kékshoz é sa i intèrèss amwin é mi konpran pou kossa néna bonpé d'moune i vé konète ali.

Alor konm la fé in zite laba, mi konpran pou kossa néna in bonpé vizitèr i vien ziska lo zite –nou bande umin nou néna touzour bézoin dolo mé oila, zite-la néna

in réponsab é li kriye a tu-tête moi proshin li fèrm lo bistrak pars lé possib néna in manke delo.

Mé oila, mi poz amwin késtyon : issi la Rényon néna in mank delo ? Mèm an tan d'sésrèss sa i étone amwin. Mézami delo lé la li, kissoi dann l'èr avèk son wapèr, kissoi dan la tèr, kissoi kan la pli i tonb-mé mèm kan la pli i tonb pa, delo lé la é i sifi alé rode ali, sansa transporte ali é si lo poin d'lo lé itil pou l'moune k'i pass ébin i fo trouv in solission é mi panss pa si sa lé impossib.

Dann lo ka d'lo, pou l'instan, inpossib lé pa rényoné

A bon antandèr, salu!

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433